

Les Cahiers de droit



THIÉBAUT FLORY, *L'Organisation mondiale du commerce : droit institutionnel et substantiel*, Bruxelles, Bruylant, 1999, 248 p. ISBN 2-8027-1247-0.

Maude Bouchard

Volume 41, Number 2, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043609ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043609ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bouchard, M. (2000). Review of [THIÉBAUT FLORY, *L'Organisation mondiale du commerce : droit institutionnel et substantiel*, Bruxelles, Bruylant, 1999, 248 p. ISBN 2-8027-1247-0.] *Les Cahiers de droit*, 41(2), 423–425.
<https://doi.org/10.7202/043609ar>

Chronique bibliographique

THIÉBAUT FLORY, *L'Organisation mondiale du commerce : droit institutionnel et substantiel*, Bruxelles, Bruylant, 1999, 248 p. ISBN 2-8027-1247-0.

L'avortement du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle a dirigé l'attention publique sur cette organisation établie à l'issue du cycle de l'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade ou GATT) en 1994. Dans cette ère de « marché libre », l'auteur Thiébaud Flory offre une synthèse des principaux aspects juridiques du système commercial mondial du GATT-OMC. Expert dans le domaine, l'auteur est professeur à l'Université de Paris XII et titulaire de la chaire Jean-Monnet. Il a aussi été consultant auprès du GATT-OMC et a antérieurement publié de nombreux travaux sur les différents aspects du système commercial multilatéral.

L'ouvrage intitulé *L'Organisation mondiale du commerce : droit institutionnel et substantiel* est divisé en trois titres traitant respectivement de l'évolution historique de l'organisation, du droit institutionnel de l'OMC et du droit substantiel du GATT-OMC.

Le droit international économique a été bouleversé à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Avant l'établissement du GATT, les échanges commerciaux interétatiques étaient principalement bilatéraux et fondés sur des traités d'amitié, de commerce et de navigation. Dans le titre premier, l'auteur relate brièvement cette évolution historique du système commercial qui aboutit à la configuration actuelle du GATT-OMC. Il considère les trois étapes cruciales qui ont contribué à cette formation : d'abord, l'échec de la

Charte de la Havane, qui établissait les statuts de l'Organisation internationale du commerce (OIC) et l'entrée en vigueur du GATT en 1948. Celui-ci était, jusqu'en 1994, le seul accord commercial multilatéral ; ensuite, la planification de l'ordre économique international et le développement progressif du système multilatéral qui a donné jour aux différents *rounds* de 1948 à 1994 ; enfin, la Conférence de Marrakech (1994) à la suite de laquelle l'OMC a succédé au GATT. Ce survol historique est d'autant plus intéressant que l'auteur y inclut les principales revendications des grands du commerce international.

Le caractère institutionnel de l'OMC est l'objet central du titre deuxième. L'auteur étudie l'Accord instituant l'OMC, les différents organes qui forment l'OMC, leurs fonctions respectives et le mécanisme de prise de décision au sein de chacun d'eux. Il met l'accent sur le mode d'accession des États à l'OMC ainsi que sur la reconnaissance de la personnalité juridique dont elle tire profit. Contrairement au GATT qui ne bénéficiait pas de la personnalité morale, l'OMC détient en effet la capacité de traiter avec toute autre organisation intergouvernementale.

Dans le même titre, l'auteur expose le système de règlement des litiges qu'il qualifie de *sui generis* et qui se situe à mi-chemin entre les modes extrajudiciaire (négociation diplomatique) et juridictionnel. Il note, par ailleurs, l'évolution de ce mode de résolution des conflits, de l'époque du GATT jusqu'à l'instauration de l'OMC. Le caractère unique et obligatoire caractérise ce nouveau système de règlement des litiges. De plus, celui-ci comprend des mesures particulières en faveur des pays en développement destinées à

compenser l'inégalité commerciale de ceux-ci quand ils sont parties à un litige avec un ou des pays industrialisés¹. De telles mesures n'existaient pas dans le contexte du GATT.

Le titre troisième, qui constitue le noyau de l'ouvrage, est celui qui, sans doute, suscitera le plus l'intérêt du lecteur. Les questions de fond relevant des accords du GATT-OMC y sont abordées en distinguant, d'une part, les différents accords multilatéraux et plurilatéraux et, d'autre part, l'intégration au sein de cette organisation de nouveaux sujets tels que l'environnement et les normes du travail.

Les accords multilatéraux traités dans le sous-titre premier se classent en trois catégories. D'abord, les accords sur le commerce des marchandises (chapitre I) forment l'objet clé des principes de la libéralisation de ce type de commerce. Ceux-ci ont apporté les premières réponses aux problèmes fondamentaux de la mondialisation. L'auteur retrace l'évolution des grands principes de la mondialisation néolibérale en soulignant à la fois les similitudes et les disparités entre les accords du « GATT 1947 » et sa mise à jour en 1994. Ainsi, des principes tels que le traitement de la nation la plus favorisée et le traitement national, qui s'appliquaient strictement sur une base de réciprocité, sont maintenant multilatéraux. Cependant, qu'en est-il des intégrations régionales économiques, des différents principes en matière de droits de douane, de l'interdiction des restrictions quantitatives ? Telles sont quelques-unes des interrogations relatives aux règles et principes fondamentaux de cette mise à jour du « GATT 1994 » auxquelles l'auteur répond. Il fait en outre une synthèse des douze accords particuliers sur le commerce des marchandises conclus lors de la Conférence de Marrakech, en étudiant leurs principales dispositions. Celle qui porte sur l'Accord anti-dumping est notamment fort intéressante.

L'Accord général sur le commerce de services (AGCS) a été le deuxième accord mul-

tilatéral (chapitre II) conclu à la Conférence de Marrakech. Lors du cycle de l'Uruguay, les participants s'étaient donné pour mandat de « concilier l'approche sectorielle avec une approche multilatérale et générale en vue de l'expansion de ce commerce dans des conditions de transparence et de libéralisation plus grande² » et les négociations ont produit deux résultats : un accord-cadre et des accords sectoriels que l'auteur étudie.

Pendant longtemps, certains domaines du commerce international n'ont pas été traités par le GATT. La propriété intellectuelle était l'un d'eux (chapitre III). La Convention de Paris (1883) sur la protection de la propriété industrielle et la Convention de Berne (1886) sur la protection des œuvres littéraires et artistiques offraient déjà une coopération internationale dans ce domaine. Toutefois, le GATT était resté réticent quant à l'idée d'introduire cette protection au sein de l'OMC. Comme le considère l'auteur, l'élaboration de l'Accord sur les différents aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) lors du cycle de l'Uruguay aura certainement été l'un des principaux apports de l'OMC au commerce international contemporain : « Contrairement aux Accords sur le commerce des marchandises qui s'appliquent à des produits et à l'AGCS qui vise les services, l'Accord confère, par l'intermédiaire des Membres de l'OMC, des droits et des obligations à des personnes³. » Les principes fondamentaux, les normes concernant les différents droits de propriété intellectuelle, les dispositions destinées à faire respecter l'Accord sont autant d'éléments analysés par T. Flory.

Dans le sous-titre II du titre troisième, l'auteur traite des accords plurilatéraux. Des quatre accords plurilatéraux issus de la Conférence de Marrakech, deux subsistent : l'accord sur le commerce des aéronefs civils (chapitre I) et l'Accord sur les marchés publics (chapitre II).

Le dernier sous-titre du même titre troisième est consacré aux nombreux question-

1. T. FLORY, *L'Organisation mondiale du commerce : droit institutionnel et substantiel*, Bruxelles, Bruylant, 1999, p. 22.

2. *Id.*, p. 138.

3. *Id.*, p. 173.

nements au sein de la société actuelle. Selon l'auteur, « il existe en effet des interactions de plus en plus nombreuses entre libéralisation du commerce et nouveaux sujets de l'économie internationale⁴ ». Ces nouveaux sujets sont l'environnement, les normes du travail, les investissements, les questions monétaires et la concurrence. Notons que des questions peuvent surgir quant aux différentes approches adoptées par l'OMC à leur égard, puisque celles-ci restent très limitées et lacunaires. Un des défis à relever en cette aube du millénaire sera sans doute celui de résoudre les problèmes issus de ces interactions.

La rigueur scientifique et la maîtrise étonnante avec laquelle l'auteur traite de son sujet ainsi que la clarté de son propos facilitent grandement la compréhension du contenu de son ouvrage. Les principes énoncés sont soigneusement définis et contextualisés. Les nombreuses décisions de l'OMC, dont quelques-unes engageant le Canada, sélectionnées par l'auteur, illustrent bien les difficultés et les enjeux actuels auxquels font face les membres de l'OMC.

Étant donné l'ampleur du champ d'étude, l'ouvrage ne pouvait être exhaustif, mais il offre tout de même une excellente synthèse du système actuel du GATT-OMC. Il est toutefois regrettable que la section concernant le droit institutionnel, portant notamment sur le système de règlement des litiges, ait été traitée si brièvement.

Le lecteur qui s'intéresse particulièrement à la communauté européenne appréciera tout spécialement l'ouvrage de Thiébaud Flory qui met l'accent sur le rôle de la communauté européenne dans le système commercial mondial ainsi que sur les rapports entre le droit du GATT et le droit communautaire. Mentionnons que le lecteur canadien pourra également y voir un excellent ouvrage de référence et d'introduction au système complexe de l'OMC.

Maude BOUCHARD
Université Laval

Benjamin MULAMBA MBUYI, *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, PUL, 1999, 188 p., ISBN 2-7637-7632-9.

Six ans après avoir publié *Les réfugiés et le droit international*¹, Benjamin Mulamba Mbuyi présente son tout nouvel ouvrage intitulé *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public* dans lequel il propose de considérer, à la lumière des données récentes, la nature du droit international public ainsi que son mode de formation.

Professeur à l'Université Nationale du Rwanda, l'auteur est aussi professeur invité à l'Université Catholique de Bukavu et à l'Université Libre des Pays des Grands Lacs au Congo où il enseigne le droit des organisations internationales, le droit international public, le droit humanitaire et la théorie des relations internationales.

Son ouvrage, comme son titre l'indique d'ailleurs clairement, porte sur les sources du droit international public, un thème maintes fois abordé dans la littérature concernant le domaine. Il ne comble pas en effet, un vide juridique puisqu'il existe de nombreux écrits sur le même sujet². D'ailleurs, telle n'est pas la prétention de l'auteur. Son but est plutôt de mettre sur papier le contenu de son enseignement, et ce, afin que son ouvrage devienne un outil pour les universitaires et le public en général.

Le point de départ de son analyse est l'article 38 (1) du *Statut de la Cour internationale de justice*, dont le contenu est le suivant :

1. B. MULAMBA MBUYI, *Les réfugiés et le droit international*, Scarborough, Carswell, 1993, 677 p.
2. Voir par exemple : J.-M. ARBOUR, *Droit international public*, 3e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1997, pp. 49-178 ; D. RUZIE, *Droit international public*, coll. « Mémentos », Paris, Dalloz, 1998, pp. 12-64 ; C. EMANUELLI, *Droit international public*, coll. « Bleue », t. 1, Montréal, Wilson & Lafleur, 1990, pp. 33-112.

4. *Id.*, p. 199.